



## NOTE D'ORGANISATION

FA3\_SSQSQ

### NOTE DE MESURES TRANSITOIRES ASSOCIEE AU PUI DU SITE DE FLAMANVILLE APPLICABLE FLAMANVILLE 12 ET FLAMANVILLE 3

Référence : D455114001647

Indice : 3P

Nb de pages : 5

#### Applicabilité : EPR-FLA, FLA1, FLA2

Résumé : CETTE NOTE A POUR OBJET D'IDENTIFIER LES MESURES TRANSITOIRES NECESSAIRES A L'APPLICATION DU PUI ENTRE L'ARRIVEE DU COMBUSTIBLE ET LE CHARGEMENT DU COMBUSTIBLE.

Affaire :

Projet(s) :

Référence technique :

Rédaction	Contrôle	Approbation
□	□	□

Ne peut être transmis à l'extérieur d'EDF/DPI et entités autorisées, que par une personne habilitée.

CNPE DE FLAMANVILLE 3

B.P. 37 - 50340 LES PIEUX

Téléphone +33 (0)2 33 78 30 00


Télécopie +33 (0)2 33 87 77 00

[www.edf.com](http://www.edf.com)

EDF - SA au capital de 1 505 133 838 euros -  
552 081 317 R.C.S. Paris  
Siège social : 22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France

Ce document contient des informations sensibles relevant du secret et juridiquement protégées. Il est réservé à l'usage exclusif des personnes désignées comme destinataires du document et/ou autorisées à y accéder. Il est illégal de photocopier, distribuer, divulguer ou d'utiliser de toute autre manière les informations contenues dans ce document sans accord du service émetteur.

Copyright EDF SA - 2018. Ce document est la propriété d'EDF SA

	NOTE D'ORGANISATION		
	<b>NOTE DE MESURES TRANSITOIRES ASSOCIEE AU PUI DU SITE DE FLAMANVILLE APPLICABLE FLAMANVILLE 12 ET FLAMANVILLE 3</b>		
FA3_SSQSQ	Référence : D455114001647	Indice : 3P	Page 2/5

AIP     QS     NQS


Documents associés : D455113001867 – PUI du site de Flamanville – applicable Flamanville 12 et Flamanville 3

Annule et remplace : Sans objet

DESTINATAIRES INTERNES DPNT	
Entités	Noms ou fonctions
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[]	[]


DESTINATAIRES EXTERNES DPNT		
Entités	Noms ou fonctions	Nb. exemplaires

HISTORIQUE	
Ind.	Suivi des indices (nature des évolutions)
0	[]
1	[]
2	[]
3P	Version publique

	<b>NOTE D'ORGANISATION</b>		
	<b>NOTE DE MESURES TRANSITOIRES ASSOCIEE AU PUI DU SITE DE FLAMANVILLE APPLICABLE FLAMANVILLE 12 ET FLAMANVILLE 3</b>		
FA3_SSQSQ	Référence : D455114001647	Indice : 3P	Page 3/5

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2. UTILISATION DE LA NOTE</b>	<b>4</b>
<b>3. LES MESURES TRANSITOIRES</b>	<b>4</b>
3.1. LOCAUX DE REGROUPEMENT .....	4
3.2. CRITERES DE DECLENCHEMENT DU PUI SR RELEVANT DES PROCEDURES EPR DE FLAMANVILLE 3 .....	4
3.3. CRITERES D'ENGAGEMENT RELEVANT DES PROCEDURES DE FLAMANVILLE 3.....	4
3.4. MESURES FLAMANVILLE 3 RETRANSMISES AUX DIFFERENTS CNC .....	5
3.5. MESSAGES DE CRISE .....	5
3.6. MATERIELS MOBILES UTILISES EN PUI .....	5

	<b>NOTE D'ORGANISATION</b>		
	<b>NOTE DE MESURES TRANSITOIRES ASSOCIEE AU PUI DU SITE DE FLAMANVILLE APPLICABLE FLAMANVILLE 12 ET FLAMANVILLE 3</b>		
FA3_SSQSQ	Référence : D455114001647	Indice : 3P	Page 4/5

## 1. INTRODUCTION

[ ]

La note de mesures transitoires associée au PUI décrit les différences entre l'organisation de crise décrite dans le document PUI de site de Flamanville et l'organisation de crise qui sera mise en place durant la période dite transitoire et définie comme suit : période entre l'arrivée physique du combustible sur le site de FLA3 et son chargement en cuve de l'EPR. En effet le PUI de site est rédigé dans l'objectif d'être pleinement applicable à partir du chargement en cuve du combustible EPR, avant cela certains aspects ont besoin d'être modifiés afin de tenir compte de la situation.

## 2. UTILISATION DE LA NOTE

[ ]

## 3. LES MESURES TRANSITOIRES

### 3.1. LOCAUX DE REGROUPEMENT


[ ]

### 3.2. CRITERES DE DECLENCHEMENT DU PUI SR RELEVANT DES PROCEDURES EPR DE FLAMANVILLE 3

[ ]

### 3.3. CRITERES D'ENGAGEMENT RELEVANT DES PROCEDURES DE FLAMANVILLE 3

[ ]

	NOTE D'ORGANISATION		
	<b>NOTE DE MESURES TRANSITOIRES ASSOCIEE AU PUI DU SITE DE FLAMANVILLE APPLICABLE FLAMANVILLE 12 ET FLAMANVILLE 3</b>		
FA3_SSQSQ	Référence : D455114001647	Indice : 3P	Page 5/5

### 3.4. MESURES FLAMANVILLE 3 RETRANSMISES AUX DIFFERENTS CNC

La liste des mesures EPR ne sera pas intégralement disponible lors de la mise en service partielle. Seules les données concernant le bâtiment combustible seront retransmises aux CNC à partir de l'arrivée combustible. C'est pourquoi la prescription n°94 ne s'appliquera pas pour Flamanville 3 avant la mise en service.

#### **PRESCRIPTION N° 94**

**La liste des mesures (100 pour Flamanville 12 et de l'ordre de 3000 pour Flamanville 3) retransmises aux différents CNC est définie. Tout écart par rapport à cette liste, dû aux spécificités du site, doit faire l'objet d'une information des Centres Nationaux de Crise.**

### 3.5. MESSAGES DE CRISE

Les messages utilisés entre l'arrivée et le chargement combustible seront les mêmes que ceux définis dans le PUI de site. Néanmoins, tous les champs des messages ne pourront être renseignés. Les messages utilisés seront les messages prévus pour les situations « cœur complètement déchargé » et seuls les champs concernant le bâtiment combustible seront renseignés.

### 3.6. MATERIELS MOBILES UTILISES EN PUI

[ ]. Les matériels mobiles utilisés en PUI sont requis qu'à partir du chargement. C'est pourquoi le paragraphe 2.5.2 du PUI de site n'est pas applicable pour la phase transitoire. Néanmoins, durant cette phase avant le chargement, les MLC sont à disposition pour procéder à des entraînements en amont du chargement.

Flamanville le 21/12/2018

Monsieur le président,

Les membres du CHSCT rendent un avis favorable au point n° 3 porté à l'ordre du jour sur la montée d'indice de la note transitoire PUI.

Pour : 4/4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire  
Marc Duboile



A handwritten signature of Marc Duboile is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Marc DUBOILE" at the top and "Secrétaire CHSCT" at the bottom.





Flamanville, le 14 décembre 2018

Nos références : D455118006420

**RELEVÉ D'AVIS**  
**REUNION ORDINAIRE DU CHSCT DU 14 DECEMBRE 2018**

Le CHSCT ayant été régulièrement convoqué et réuni ce jour,

Après échanges et débats, les membres du CHSCT du CNPE de Flamanville 3 ont émis un avis favorable (à l'unanimité : 2 voix sur 2) sur la montée d'indice de la note de mesure transitoire du PUI.

**Le Président de CHSCT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line extending to the right.

**Le Secrétaire du CHSCT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop and a cross-like shape above it.